

écco



EDITION FRANCAISE

ECO est publié par les Organisations non gouvernementales depuis la Conférence environnementale de Stockholm en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP-MOP 1, Montréal, Novembre-décembre 2005.

Le paquet Kyoto II

Beaucoup de l'énergie des négociateurs s'est concentré ces derniers jours sur la question vitale de l'établissement de nouvelles obligations de réduction des émissions pour les pays de l'Annexe I, un processus prévu sous l'Article 3.9 du Protocole de Kyoto. Mais il ne s'agit là que de l'une des pièces à réunir pour établir un "paquet post-2012" crédible. Cette prochaine phase du Protocole doit produire les actions nécessaires pour réduire les risques posés par le changement climatique sur la santé, l'environnement, la sécurité, l'économie. Il devra aussi contribuer aux objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Les pays en développement ont un intérêt direct à un progrès rapide du Protocole, car le changement climatique s'ajoute aux défis auxquels il font déjà face, qui incluent l'insécurité de l'approvisionnement en eau ou en nourriture, les maladies, la pauvreté et la dégradation environnementale. Ils ont aussi un intérêt certain dans le prolongement et l'expansion du MDP, dont l'existence et le devenir sont liés au Protocole.

Dans la décision essentielle à adopter par les Parties au Protocole durant la présente session, un processus sérieux devrait être lancé pour s'attaquer à toute une série de questions, notamment :

- Le développement d'engagements de réductions d'émissions plus contraignantes pour la 2^{me} période d'engagement pour les Parties de l'Annexe I
- La préparation de l'examen du Protocole exigé à COP-MOP2 par l'art 9.2 du Protocole ;
- Une montée en puissance significative du Mécanisme pour un Développement Propre pour la période du post-2012, qui contribue aux objectifs de développement durable, avec une meilleure répartition géographique de son bénéfice ;
- Le développement à grande échelle de ressources financières pérennes pour les pays en développement couvrant les coûts de l'adaptation, liées au fonctionnement des mécanismes de flexibilité ;

(Suite au verso)



La Conférence de Montréal dans le blizzard !

Article 3.9 : la contribution de ECO

ECO a examiné avec beaucoup d'intérêts les propositions du G77/Chine, de l'Union Européenne et du Japon concernant l'Article 3.9. Dans l'esprit de transparence et d'innovation qui caractérise la Conférence de Montréal, ECO soumet humblement ses propres suggestions, reprenant certaines des propositions faites par ces pays, mais en y ajoutant quelques idées de son cru ! ECO souhaite que cette proposition ait le même statut que n'importe quel texte proposé par d'autres pays non-Parties au Protocole.

Projet de décision sur l'art 3.9 du Protocole de Kyoto

La Conférence des Parties, siégeant en tant que Réunion des Parties à sa première session,

Poursuivant l'objectif ultime de la Convention tel que défini dans son article 2,

Rappelant les dispositions de la Convention et du Protocole de Kyoto,

Guidée par l'Article 3 de la Convention,

Notant que les pays de l'Annexe I Parties au Protocole de Kyoto sont fermement tenus par leurs engagements de réduction d'émissions et qu'ils font des efforts à cette fin,

Rappelant l'Article 3, paragraphe 2 du Protocole, que chaque Partie de l'Annexe I doit, d'ici 2005, entamer l'examen de ses engagements pris dans le cadre du Protocole

Reconnaissant que les Parties doivent faire plus d'efforts pour atteindre l'objectif ultime de la Convention, tel qu'énoncé dans l'article, et que les pays développés doivent continuer à montrer l'exemple dans la lutte contre le changement climatique et ses effets pervers,

(Suite au verso)

(Suite de l'Article "Article 3.9 : contribution de ECO")

Soulignant que des efforts mondiaux sont nécessaires pour atteindre l'objectif ultime de la Convention et dans ce contexte,

Rappelant les engagements de toutes les Parties pris dans l'article 10 du Protocole et dans l'article 4.1 de la Convention,

Reconnaissant l'importance des actions déjà entreprises par les pays en développement en accord avec leurs engagements pris dans l'article 4.1 de la Convention,

Prenant acte de l'utilisation croissante du Mécanisme pour un développement propre et soulignant l'importance des mécanismes de marché comme un moyen de promouvoir le développement durable et de réduire les émissions de façon efficaces par rapport à leur coût, dans un régime Post-2012,

Reconnaissant que des efforts supplémentaires ainsi que des instruments plus innovants et efficaces sont nécessaires pour soutenir les transferts de technologies.

Soulignant que les pays de l'Annexe I doivent démontrer leur intention de continuer et de renforcer les obligations de réductions d'émissions dans la prochaine période d'engagements afin d'envoyer un signal fort et de consolider le marché du carbone en émergence,

Entièrement convaincus de la nécessité des Parties de coopérer de bonne foi pour mettre en oeuvre l'ensemble des dispositions du Protocole,

Réaffirmant qu'aucun objectif de réduction d'émission absolu ne doit être introduit dans le

Protocole pour les pays en développement, mais que des contributions aux limitations des émissions prises en accord avec le principe des responsabilités communes mais différenciées, et des capacités respectives, sont essentielles pour atteindre l'objectif ultime de la Convention,

1. DECIDE d'entamer l'examen des engagements des Parties inclus dans l'Annexe I de la Convention en accord avec l'article 3.9 du Protocole de Kyoto ;

2. DECIDE en outre que le processus doit débiter sans délai et doit être conduit dans un groupe *ad hoc* à durée illimitée. Ce groupe devra tenir au moins deux sessions par an et faire un rapport sur l'avancée des discussions aux deuxième et troisième sessions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole. Ces sessions devront être organisées de façon à assurer la fin des travaux le plus tôt possible d'ici 2008, dans la perspective d'une adoption par la quatrième Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole ;

3. INVITE les Parties à faire des soumissions sur les questions à examiner dans le cadre de l'article 3.9 du Protocole de Kyoto et demande au Secrétariat de compiler les informations ainsi recueillies en vue d'un examen ultérieur par le SB 24 ;

4. DEMANDE enfin au Secrétariat de produire un rapport de synthèse des examens en cours, notamment les inventaires, les progrès enregistrés et les communications nationales.

(Suite de l'article " ")

- La création d'incitations pour stimuler l'adoption de politiques et mesures de développement durable ;
- Le développement d'objectifs et de stratégies plus efficaces sur le transfert de technologies

Ce processus devrait être mené par un groupe de travail créé pour l'occasion (« ad-hoc »). Celui-ci tiendra deux sessions ou plus par an, rapportera directement à la COP/MOP, et conclura ses travaux au plus tard à la COP-MOP 4 à la fin de 2008. Les Parties devraient être invitées à soumettre leurs propositions d'ici au 31 mars 2006 pour exprimer leur vision initiale sur chacun des thèmes précités, ceci afin que le Secrétariat puisse compiler leurs soumissions à temps pour informer les travaux du Groupe *Ad-Hoc* à sa première session.

Le lancement d'un tel processus à la Conférence des Climats de Montréal illustrera la vitalité du Protocole de Kyoto. En montrant que les parties de l'Annexe I ont clairement l'intention de poursuivre et de renforcer leurs engagements sur des réductions d'émissions, ce résultat enverra un signal fort pour le marché émergent du carbone en train de se développer. Il démontrera que la grande majorité des nations du monde sont déterminées à faire face au défi du changement climatique, tout en faisant avancer les objectifs du développement durable. Enfin, il contribuera au mouvement grandissant aux Etats-Unis en faveur d'un retour dans le régime international sur les climats. Un tel retour, bien que très probable, n'aura cependant pas lieu avant que l'occupant irresponsable et à courte vue de la Maison Blanche ne quitte ses fonctions en janvier 2009.

FOSSILE DU JOUR

Le 1^{er} prix est attribué au Japon pour sa proposition lors du groupe de contact LULUCF. Le Protocole de Kyoto demande que les Parties aient des inventaires d'émissions répondant à des exigences minimales avant de pouvoir émettre des crédits pour les activités liées aux puits de carbone. Dans une discussion sur ce que devraient être ce standard, le Japon a proposé des critères laxistes et quasi automatiques pour tous les pays. Ceci saperait la validité des activités liées au LULUCF dans le protocole de Kyoto.

La 2^e place est attribuée au Canada pour son soutien au Japon.

La 3^e place revient aux Etats-Unis. Lors de la discussion du SBSTA sur le Programme Quinquennal de Travail sur l'Adaptation, ils se sont opposés à la reconnaissance de la stratégie de l'Ile Maurice, ce qui aurait pourtant conduit à l'identification des besoins spécifiques des petits états insulaires en développement. Les Etats-Unis, véritable girouette, avaient déclaré lors de la session plénière d'ouverture du SBSTA que la stratégie mauricienne devait être reprise dans le Programme Quinquennal de Travail sur l'Adaptation...

Aujourd'hui...

Marche mondiale pour le Climat, 12h

Deux points de rassemblement : Square Dorchester et Métro Papineau. La marche empruntera la rue Ste-Catherine jusqu'au Complexe Guy-Favreau.

Fête des ONG, 21h

Club Soda, 1225, Blv St-Laurent.
Pour entrer, présentez votre badge.

"Side Event" du CAN International

Le Climate Action Network (CAN) organise aujourd'hui, samedi 3 décembre, un atelier parallèle qui a pour thème "Le passé, le présent et le futur du futur régime sur le changement climatique". La présentation aura lieu de 15h30 à 17h30, salle Kazan River.

REMERCIEMENTS

Le Réseau Action Climat-France remercie le MEDD et ceux qui ont participé à ce numéro : Antoine Bonduelle, Benoit Faraco, Morgane Créach, Diane Vandaele, Anne Chetaille, Laetitia De Marez et l'équipe de ECO anglais. ECO français est disponible sur www.rac-f.org